



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 18506

Texte de la question

Une fois encore, fin juillet, Bruxelles décidait la baisse de 25 à 33 p. 100 des restitutions dans les secteurs du porc et de la volaille. Cette mesure a d'autant plus surpris les professionnels que rien ne la laissait presager. En janvier dernier déjà, une décision analogue avait provoqué le même stupeur. Cette fois-là, le Gouvernement avait obtenu satisfaction et le Comité de gestion de Bruxelles était revenu sur la baisse annoncée. Comment se fait-il que les informations ne circulent-elles pas mieux et que les producteurs ne soient au courant qu'une fois la mesure prise ? L'Europe communautaire est de plus en plus souvent maîtresse et initiatrice de décisions que les Français ont l'obligation de respecter et d'appliquer. Chacun en est bien conscient et peut dans de nombreux domaines s'en féliciter. Il n'en reste pas moins vrai que des améliorations notables doivent être apportées aux mécanismes de circulation de l'information. On semble toujours être mis devant le fait accompli. Les processus de prises de décisions au niveau de la Commission restent encore mal connus des citoyens français, premiers concernés pourtant par ces mesures. C'est la raison pour laquelle M. Arnaud Cazin d'Honincthun demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles informations il pourrait lui apporter sur ce dossier délicat des restitutions et sur les futures intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les secteurs avicole et porcin connaissent actuellement des difficultés suite aux baisses des montants de restitutions décidées le 29 juillet dernier. Conscient des conséquences qu'une telle décision entraînerait pour ces deux filières, le Gouvernement a été amené à intervenir pour que la Commission de l'Union européenne reconsidère sa position. En effet, l'évolution à la baisse du coût de l'aliment reste encore insuffisante et ne justifie pas l'ampleur de la diminution des taux de restitutions qui a été appliquée. Les pouvoirs publics français suivent donc avec la plus grande attention l'évolution de ce dossier, car il paraît essentiel de conforter les exportations vers les pays tiers à la fois pour mieux réguler le marché communautaire et pour maintenir notre part de marché dans les échanges internationaux. Il est cependant dommageable que la France se trouve généralement très isolée dans la défense de telles propositions.

Données clés

Auteur : [M. Cazin d'Honincthun Arnaud](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18506

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4718

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6017